

A Saint-Pierre la Mer, la plage de Pissevaches rendue à la nature

Dès cet été, il sera interdit de se rendre sur la plage de Pissevaches en voiture. Les véhicules à moteur seront priés de s'arrêter près de la base de loisirs et les usagers, naturalistes compris, d'accomplir 600 m à pied pour aller se baigner.

Dans un premier temps, ces aménagements feront peut-être grincer les dents des habitués de Pissevaches. Mais à court terme, la préservation de ces espaces sauvages et fragiles, devrait mettre tous les usagers de la plage d'accord.

C'est en tout cas le pari de la commune de Fleury, du Conservatoire du littoral (propriétaire d'une partie de l'étang de Pissevaches) et du SMBVA (le syndicat mixte d'aménagement et de développement de la Basse vallée de l'Aude) qui ont décidé d'un commun accord d'empêcher les voitures, de plus en plus nombreuses, de piétiner plus longtemps un écosystème dont tous les spécialistes reconnaissent "la grande qualité".

Ils ont donc pris la décision de repousser les voitures de la plage, et d'aménager une aire de stationnement "naturelle", au niveau de la base de loisir de Saint-Pierre, à 600 mètres en amont de la plage pour éviter la circulation toujours plus dense de véhicules de toutes sortes (y compris des quads) leur stationnement dégradant les milieux naturels riches d'espèces rares (comme les sansouïres) et dérangeant la nidification des oiseaux nicheurs (comme les sternes ou les avocettes).

Cette opération s'étalera sur quatre ans. Mis à part l'aménagement du parking, l'entrée de la piste menant à la plage sera barrée et des panneaux sensibilisant à la fragilité et la richesse de ces espaces seront apposés sur le site. Mais il est prévu également dès cet été, les mardi et mercredi matin, des balades écologiques guidées (gratuites) pour découvrir ce



Dès cet été, la plage et l'accès à l'étang, patrimoines naturels de dunes et de marais sera interdit aux véhicules à moteur. La lagune de Pissevaches présente l'un des derniers graus naturels du littoral.

milieu unique ainsi que des animations pour les enfants. Plus tard viendront des aménagements environnementaux en collaboration avec le PNR : restauration des dunes et des zones de nidification, sentiers d'interprétation le long du chemin etc.

Lors des concertations "avec tous les usagers" (chasseurs, agriculteurs, ornithologues etc.) qui a précédé le lancement de ces aménagements, ces derniers ont recueilli "un certain consensus", à défaut d'"un consensus certain".

Des réticences viendraient du côté de certains groupes de naturalistes fréquentant la plage.

Ils ne pourront plus, il est vrai, aller sur le sable en voiture et devront accomplir 600 m à pied pour se baigner.

C'est le prix à payer pour "sauvegarder notre patrimoine naturel et le transmettre à nos enfants" a conclu le maire de Fleury Alain Sabliatrol.

S. R.



Et les plages de Gruissan ?

Du côté des Cabanes de Fleury, les accès à la plage seront également réservés aux piétons. A propos de ces aménagements, le maire Alain Sabliatrol précise à l'intention de ceux qui pourraient se sentir visés : "Ce n'est pas interdire pour interdire. Et ce n'est surtout pas une interdiction du naturalisme; mais pour que demain l'on soit fier de voir que l'on a préservé l'environnement". Apparemment ces aménagements devraient être généralisés à d'autres

plages où l'on se rend encore en voiture. C'est le cas des deux plages "sauvages" de Gruissan, côté Matielle et côté Vieille Nouvelle, où le Conservatoire dit être en contact avec le maire de la commune, Didier Codorniou. On ne sait encore si le projet de fermer ces deux plages aux véhicules à moteur aboutira, mais il semble bien que la fin d'une époque soit annoncée. Celle d'une totale insouciance par rapport à notre patrimoine naturel.